



# REPUBLIQUE FRANCAISE

## COMMUNE DE SAINT-VRAIN

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2024.579.39

#### SEANCE DU 5 DECEMBRE 2024

#### SYNDICAT MIXTE ORGE YVETTE SEINE (SMOYS) DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU TITRE DE LA COMPETENCE IRVE

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 décembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme CORDIER Corinne, Maire.

#### ETAIENT PRESENTS :

Mme Corinne CORDIER (Maire), M. Luc SARRELABOUT, Mme Anne-Marie FOURNILLON, Mme Emmanuelle GUAJARDO-FILIPPI, M. David MOREAU, Mme Delphine REMY, (Adjoints au Maire), Mme Véronique DORE RENOUST, M. Philippe CHARPILLET, M. Sylvain LAURAC, M. William GRANET, M. Lionel BRULE, M. Louis LANGLET, M. Christian DUPRÉ, M. Christian FOUCHER (Conseillers municipaux).

#### ABSENTS EXCUSES :

M. José FERNANDES, (pouvoir Mme Corinne CORDIER)  
Madame Michèle CHARREYRE, (pouvoir Mme Anne-Marie FOURNILLON)  
Mme Emilie SAYAG (pouvoir M. Louis LANGLET)

#### ABSENTS :

M. Ahmed TIGHIOUARET  
M. Eric DUPRAT  
Mme Morgane BENOIST  
Mme Nadine WILLEMET  
Mme Valérie CHAILLIE  
Mme Elodie FLANDRIN

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Monsieur William GRANET est désigné secrétaire de séance en application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

\*\*\*\*\*

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE	: 23
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS	: 14
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES	: 17
DATE DE LA CONVOCATION	: 29 novembre 2024

\*\*\*\*\*

REÇU EN PREFECTURE

le 13/12/2024

Application agréée E-legalite.com

**SYNDICAT MIXTE ORGE YVETTE SEINE (SMOYS) DESIGNATION  
DE REPRESENTANTS AU TITRE DE LA COMPETENCE IRVE**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2023.579.27 en date du 12 octobre 2023 portant demande d'adhésion de la commune de Saint-Vrain à la compétence « Mobilité électrique »,

VU l'arrêté interpréfectoral n°2024-PREF-DRCL-245 du 25 octobre 2024,

**CONSIDERANT** qu'il appartient au Conseil municipal, de désigner un représentant délégué et un suppléant pour siéger au sein du comité syndical du SMOYS ;

**CONSIDERANT** qu'à l'unanimité, les membres du Conseil ont décidé de ne pas procéder au scrutin secret en application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**CONSIDERANT** que ce sont portés candidats :

- Madame Corinne CORDIER (titulaire)
- Monsieur David MOREAU (suppléant)

Sur proposition de Madame le Maire,

**Le conseil municipal de Saint-Vrain**, après en avoir délibéré,

**CONTRE (2) :** Mme Emilie SAYAG, M. Louis LANGLET

**POUR (15) :** Mme Corinne CORDIER (Maire), M. Luc SARRELABOUT, Mme Anne-Marie FOURNILLON, M. Joao José FERNANDES (pouvoir Mme Corinne CORDIER), M. David MOREAU, Mme Delphine REMY, Mme Emmanuelle GUAJARDO-FILIPPI, Mme Michèle CHARREYRE (pouvoir à Mme Anne-Marie FOURNILLON), Mme Véronique DORE RENOUST, M. Philippe CHARPILLET, M. Sylvain LAURAC, M. William GRANET, M. Lionel BRULE, M. Christian DUPRÉ, M. Bruno FOUCHER (Conseillers municipaux).

- **DESIGNE**, au titre des représentants du Conseil Municipal de la commune de Saint-Vrain au sein du comité syndical du SMOYS :
  - Madame Corinne CORDIER en qualité de membre titulaire
  - Monsieur David MOREAU en qualité de membre suppléant.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Saint-Vrain, le 5 décembre 2024

**Le Maire,**  
**Corinne CORDIER**



Certifié exécutoire après :  
- dépôt en Sous-préfecture le : .....  
- publication le : .....

Le Maire, Corinne CORDIER

*Conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 du Code de justice administrative, la présente décision peut être contestée devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.*

**REÇU EN PRÉFECTURE**

le 13/12/2024

Application agréée E-legalite.com